

Notre-Dame-des-Landes : l'invention d'une autre citoyenneté ?

Geneviève Coiffard-Grosdoy

Numéro 786, septembre–octobre 2016

Le réveil écocitoyen – initiatives et mobilisations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/83183ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Coiffard-Grosdoy, G. (2016). Notre-Dame-des-Landes : l'invention d'une autre citoyenneté ? *Relations*, (786), 27–27.

NOTRE-DAME-DES-LANDES: L'INVENTION D'UNE AUTRE CITOYENNETÉ ?

Geneviève Coiffard-Grosdoy

L'auteure est engagée au sein d'Attac France dans la lutte contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

La France est riche d'une histoire de luttes populaires et de victoires contre des projets industriels, militaires, nucléaires, etc., jugés néfastes – le cas du Larzac étant l'un des plus connus. Des centaines de citoyennes et de citoyens français se mobilisent toujours aujourd'hui contre ce qu'on appelle les Grands Projets Inutiles (GPI), devenus plus récemment les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII). Une charte sur ces derniers a d'ailleurs été adoptée au Forum social mondial de Tunis, en mars 2013. La lutte contre l'aéroport international de Notre-Dame-des-Landes (NDDL), situé au nord-ouest de Nantes, est actuellement l'une des plus emblématiques de ces mobilisations.

Les GPII désignent des projets qui sont pharaoniques (dans la logique du toujours plus grand, plus gros, plus vite, plus centralisateur), destructeurs de terres agricoles et source de profits juteux pour de grandes entreprises. Ils sont aussi basés sur des mensonges quant à la nature des besoins, à leurs coûts et financements, à d'hypothétiques compensations des dommages causés à l'environnement, ainsi qu'aux retombées économiques

toujours censées ramener la « croissance » et créer de l'emploi. Ils creusent les dettes, plombent les finances publiques et aggravent les inégalités. Leur contestation entraîne une répression particulièrement féroce; pensons aux militants du mouvement NO TAV, contre la construction d'une ligne de train dans le nord de l'Italie, ou encore au jeune Rémi Fraisse, tué lors d'une manifestation contre le projet de barrage de Sivens, en France, en 2014.

Face à de tels projets, le travail en réseau des citoyens porte néanmoins ses fruits¹. Depuis 15 ans, une extraordinaire expertise citoyenne sur l'environnement (les zones humides, la biodiversité, etc.) et sur l'aménagement du territoire (surtout le transport) ainsi que sur des solutions alternatives, en particulier l'optimisation de l'existant, se développent. Cette expertise se traduit ensuite en contestations juridiques à tous les niveaux, et ce, jusqu'au Tribunal permanent des peuples.

Geneviève Côté,
La rentrée culturelle en ville, 2001

Dans le cas de Notre-Dame-des-Landes, la lutte a commencé dès le début des années 1970 lors de la préemption des terres visées – ce qui est devenu la ZAD, la *Zone à défendre*. Une forte mobilisation paysanne a permis à de jeunes paysans de continuer à s'y installer et de défendre ces terres agricoles. Mais par-delà cet enjeu lié à la subsistance, celui du climat s'est aussi imposé plus récemment, notamment lors du rassemblement « Chauffe la lutte, pas le climat » et du convoi « Cap sur la COP » qui a parcouru le trajet de Notre-Dame-des-Landes à Paris en tracteurs et en vélos au moment du Sommet de l'ONU sur le climat (COP21) à Paris, fin 2015.

De fait, le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes est « climaticide » à plus d'un titre. Il est en totale contradiction avec les engagements pris par la France lors de la COP21, si modestes soient-ils: il ne s'agit pas d'un investissement d'avenir, mais d'un vestige d'une économie largement dépassée. Or, il faut cesser de construire des infrastructures liées aux énergies fossiles, réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation civile (secteur totalement exempté d'objectifs de réduction dans l'accord de Paris) et taxer les carburants. De plus, ce projet d'aéroport est destructeur de zones humides, de terres agricoles et il engloutit des fonds publics qui devraient plutôt être utilisés pour mettre en œuvre de véritables politiques de transition énergétique.

La féroce résistance des citoyens et des citoyennes contre les violentes tentatives d'expulsion, à l'automne 2012, a créé des liens concrets entre les anciens et les nouveaux habitants. L'occupation (aussi légitime qu'illégale) de terrains – où des habitations ont été construites, des travaux collectifs menés, des terres concédées au promoteur Vinci mises en culture, sans oublier le sauvetage de fermes s'y trouvant – fait vivre des épisodes exaltants. Ce qui se vit sur la ZAD est inouï, inventif et respectueux des personnes, notamment dans la façon de résoudre les conflits grâce à une équipe de dix personnes tirées au sort parmi les volontaires et renouvelée tous les mois. Parallèlement, d'intenses réflexions ont lieu sur l'avenir de la ZAD et sur la déconnexion du droit de propriété du droit d'usage de la terre.

C'est toute la délégation de pouvoir sans contrôle aux élus au sein de notre pseudo-démocratie représentative que les militants refusent. Tous, d'ailleurs, n'ont pas la même vision de l'État et de son rôle. La protection de la ZAD, en ce sens, est un geste de réappropriation du monde. Tout ceci incarne-t-il pour autant la construction d'une autre « citoyenneté » ? Pour nous, ici, ce n'est pas la question principale, tant la lutte et la vie sur la ZAD sont ce qui nous sollicite au quotidien !

1. Lire « La plate-forme des mouvements contre les grands projets inutiles », *Politix*, 14 mars 2015.

